

Date de convocation : 18/07/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHUADIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MONIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Pierrick MARCON), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pascale MERLE), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Isabelle MEYNET (pouvoir à Fanny MOURIER) (5).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Complexe sportif Dufaure de Citres – approbation du règlement intérieur.

DCM 20250722-2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

VU le projet de règlement intérieur joint en annexe,

CONSIDÉRANT que pour des raisons de bon usage, de sécurité et de salubrité publique, il y a lieu d'établir des dispositions au sein d'un règlement applicable au complexe sportif Dufaure de Citres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur du complexe sportif Dufaure de Citres sis Rue du Stade ;

~~Précise que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.~~

AR Prefecture

043-214300873-20250722-DCM20250722_2-DE
Reçu le 07/08/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE

AR Prefecture

043-214300873-20250722-DCM20250722_2-DE
Reçu le 07/08/2025